# À propos du devoir de vérité et du projet de recherche personnel qu'il a suscité

Autor(en): **Reimann, Patrick**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): **- (2021)**

Heft 36

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-919702

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# A propos du devoir de vérité et du projet de recherche personnel qu'il a suscité

Dire la vérité et exercer sa fonction dans les règles de l'art, avec soin, diligence et au bénéfice de la société font partie des obligations auxquelles sont soumis-e-s les ingénieur-e-s géomètres en vertu de l'article 22 de l'ordonnance sur les géomètres. Il leur faut également adopter un comportement neutre et objectif en cas de conflit, même lorsqu'il concerne leur entourage le plus proche. Chères et chers collègues ayant rang de géomètre cantonal-e, mesurez bien vos propos et ayez clairement conscience de ce qu'ils peuvent – et doivent du reste – entraîner.

Au printemps 2020, mon frère, Stefan Reimann, me demanda innocemment si je connaissais ma limite. Me voyant froncer les sourcils, il ajouta qu'il parlait de la limite du canton. Voulait-il que je lui cite les 86 communes du canton de Bâle-Campagne et notamment celles, au nombre de 57, limitrophes d'un autre canton ou d'un pays voisin? Non, non, sa question était d'une autre nature, puisqu'il voulait savoir si je connaissais les bornes historiques. Oui, bien sûr, répondis-je, mais pas toutes et seules certaines de façon précise et pas si précise que cela, en fait. Sachez-le, chères et chers collègues, une telle franchise sonne comme un aveu d'ignorance et signifie le début de la fin si l'on n'y prend garde.

Je pris donc mon bâton de pèlerin le 1er mai 2020 et me mis en marche à Schönenbuch. Ce qui devait n'être qu'une excursion d'une journée après mon aveu – pandémie ou non, notre temps reste compté – se mua, au bout de cinq petites minutes à peine, en un mandat officiel, très solennellement brandi à un propriétaire foncier pour qu'il m'autorise à longer la frontière nationale dans son jardin. La pandémie de Covid-19 me valut aussi de rencontrer des soldats suisses armés, chargés d'empêcher quiconque de franchir la frontière franco-suisse, dans un sens comme dans l'autre. Dans un tel contexte, le regard que l'on jette sur la frontière nationale se fait soudain plus grave.

Ces deux heures de «recherche de (bornes) limites» sont devenues 14 journées entre-temps et 13 autres suivront encore, au moins. C'est que les recherches, dans les archives cantonales par exemple, viennent encore s'y ajouter! Jusqu'à présent, nous avons trouvé des séries de bornes épiscopales datant du 17e ou du 18e siècle, révélé au grand jour la désertion d'une borne cantonale, déterré des repères inférieurs, admiré de majestueuses sentinelles, déploré des bornes inachevées, redécouvert des repères gravés dans la pierre… et soulevé certaines questions: la limite cantonale actuelle respecte-t-elle

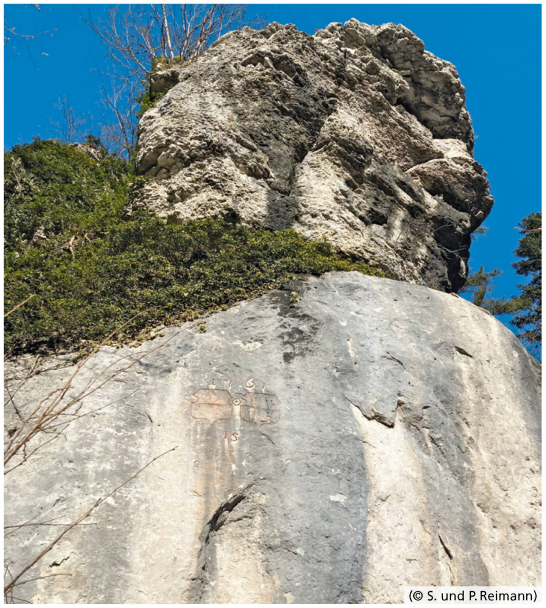


Figure 1: la sentinelle …

Figure 2: … avec, gravés dans la pierre, les blasons de Soleure et de l'évêque Rinck von Baldenstein

(© P. Haffner und P. Reimann)

Figure 3: le repère inférieur sur le Bruderholz

(© S. und P. Reimann)

Figure 4: la borne inachevée

le tracé de Georg Friedrich Meyer (cartographe bâlois, arpenteur au service de l'Evêché de Bâle durant la seconde moitié du 17e siècle) ou celui de la détermination de la limite entre la Principauté de Bâle et le canton de Soleure (*«Gränzescheidung zwischen dem Fürstentum Basel und Kanton Solothurn»*) des années 1753 à 1828? La Carte Siegfried (1868) comporte-t-elle des généralisations erronées? Des erreurs ont-elles été commises à la gravure des numéros dans la pierre ou ces bornes ont-elles été déplacées? Pourquoi une borne inachevée aurait-elle survécu deux siècles durant dans un tel état d'abandon? Les décisions judiciaires inscrites sur les plans de Meyer sont-elles toujours en vigueur?

Ce projet, qui a pris corps peu à peu, s'est révélé être une occasion extraordinaire de remonter le temps, de se plonger dans des recherches et de redécouvrir des vérités premières que l'on pensait perdues à jamais.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite des événements, au gré de leur apparition, dans les prochains numéros de «cadastre» afin de vous faire part des énigmes, des faits marquants ou des bizarreries qui ponctuent nos recherches.

Patrick Reimann, ing. géom. brev.
Amt für Geoinformation des Kanton Basel-Landschaft
patrick.reimann@bl.ch

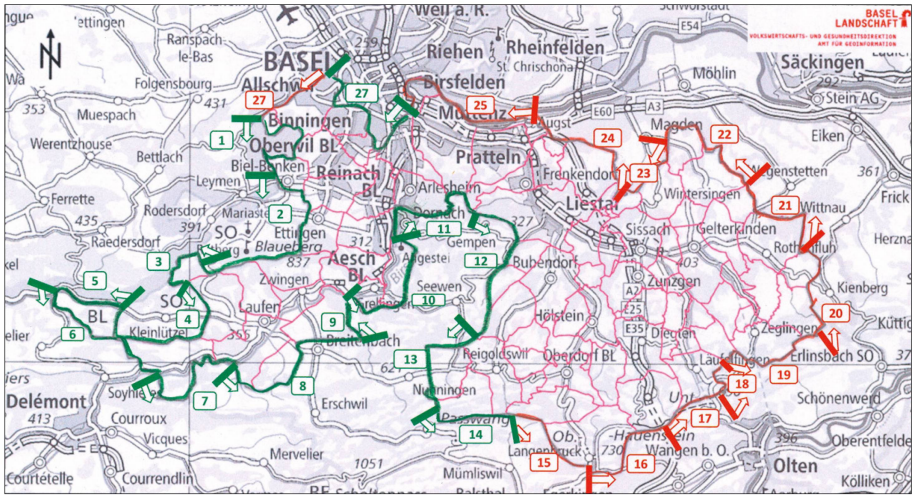


Figure 5: limite déjà parcourue / à parcourir

Georg Friedrich Meyer (1645–1693) était un géodésien, mathématicien et cartographe suisse. On lui doit de multiples cartes et plans de la région bâloise, comprenant surtout des cartes du bailliage (cartes officielles), des plans des limites du territoire cantonal ainsi que des plans routiers et cadastraux.

(Source: Wikipedia *pour le texte en allemand*)